

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
Vente
Commune
de Mende /
SCI VALNI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de mai, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 24
▪ représentés : 9
▪ absent : 0

Etaiient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Philippe POUGET, Madame Fabienne HIERLE, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
9 mai 2023

Par procuration : Monsieur Vincent MARTIN (Monsieur Jean-François BERENGUEL), Adjoint, Madame Patricia ROUSSON (Monsieur François ROBIN), Madame Catherine THUIN (Madame Ghaliya THAMI), Monsieur Christophe LACAS (Monsieur Alain COMBES), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Aurélie MAILLOLS), Monsieur Francis DURSAPT (Monsieur Thierry JACQUES), Monsieur Karim ABED (Monsieur Philippe POUGET), Madame Emmanuelle SOULIER (Monsieur Bruno PORTAL), Monsieur Jérémy BRINGER (Madame Michelle JACQUES), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
et publication sur
le site internet :
20/06/2023

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Monsieur le Maire expose :

Les Cts MAURIN (Nicolas et Valérie) ont demandé l'acquisition d'une parcelle pour étendre l'emprise de leur propriété.

Après réalisation d'un document d'arpentage par la SARL FAGGE et Associés matérialisant l'emprise exacte cédée et conformément à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale, il est aujourd'hui proposé :

➤ **DE CEDER** à la SCI VALNI la parcelle suivante :

Parcelles	Surfaces	Prix
AI 374	1809 m ²	34.371,00 €

- **D'AUTORISER** la vente de la parcelle ci-dessus désignée par la Commune de Mende à la SCI VALNI.
Frais de bornage et notariés à la charge de ces derniers.
- Une servitude de passage de réseaux (AEP-vidange du réservoir) sera matérialisée dans l'acte avec comme fonds servant la parcelle AI 374 attribuée à la SCI VALNI et fonds dominant la partie restant propriété de la Commune.
Le plan sera annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'office notarial de Maître BOULET, Notaires à MARVEJOLS.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

#signature2#

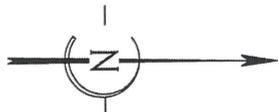
Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

LEGENDE :

- Station du levé
- Borne O.G.E. existante
- Point et No du point défini en coordonnées
- Nouvelle limite divisoire
- Limite résultant de divers plans réguliers établi le 4 juillet et le 2 décembre 2005 par M. COULET, Pierre Géomètre-Expert à Mende
- Limite résultant du plan de division établi en juin 2016 par M. MEGRET, Jérôme Géomètre-Expert à Mende
- Section et Numéro de la parcelle cadastrale
- Partie cédée par la Commune de Mende à la S.C.I. VALNI
- A.P.P.
- Tracé du réseau A.E.P. résultant des indications fourni par la société BRL
- Définition de l'emprise de la servitude de réseaux à mettre en place :
 - Fond servant : Partie de la parcelle AI 289p attribuée à la S.C.I. VALNI
 - Fond dominant : Partie de la parcelle AI 289p restant propriété de Commune



COPIE CONFORME A L'ORIGINAL
ORIGINAL CONSERVÉ DANS NOS ARCHIVES
Avec Ajour de la Nouvelle Numérotation
du Parcelaire Cadastre



Le Géomètre-Expert soussigné
M. ALLE Julien

Bon Pour Accord

M. Le Maire

S.C.I. VALNI

Sur la nouvelle limite divisoire et définie par le présent plan



Julien Fagge

FAGGE ET ASSOCIES
Géomètres Experts Foncier
Conseil et Ingénierie
8 Rue de Mende - 46000 MENDE
04 66 65 23 24 / cabinet@fagge.net

Accusé de réception en préfecture
048-214800955-20230516-19887-DE
Date de télétransmission : 22/06/2023
Date de réception préfecture : 22/06/2023

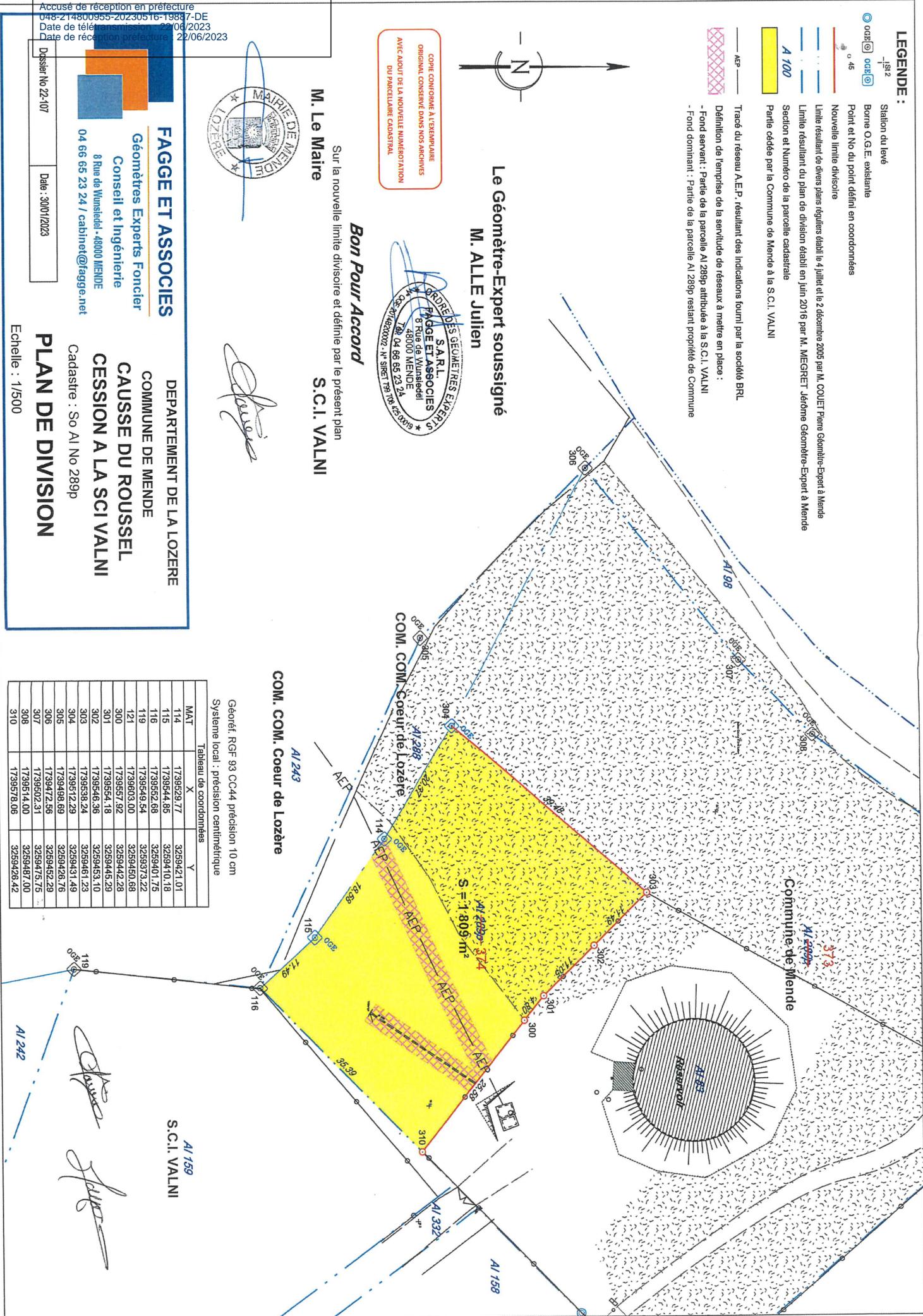
Dossier No 22-107

Date : 30/01/2023

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNE DE MENDE
CAUSSE DU ROUSSEL
CESSION A LA SCI VALNI
Cadastre : So AI No 289p

PLAN DE DIVISION

Echelle : 1/500



Géoréf. RGF 93 CC44 précision 10 cm
Systeme local : précision centimétrique

Tableau de coordonnées

MAT	X	Y
114	1739529.77	3259421.01
115	1739544.85	3259410.18
116	1739552.68	3259401.75
119	1739549.54	3259373.22
121	1739603.00	3259450.68
300	1739557.92	3259442.28
301	1739554.18	3259445.29
302	1739546.36	3259453.10
303	1739538.24	3259461.23
304	1739512.29	3259431.49
305	1739498.69	3259426.76
306	1739472.56	3259452.29
307	1739502.31	3259475.75
308	1739514.00	3259487.00
310	1739578.06	3259428.42

COM. COM. Coeur de Lozère

Commune de Mende

S.C.I. VALNI

Julien Fagge